

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 28  
DU 27 MARS 2025**

(article L.2121-25 du Code Général des  
Collectivités Territoriales)

**2025-1411 CONSEIL COMMUNAUTAIRE – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
4 FEVRIER 2025 – APPROBATION**

Le Conseil :

**APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Communautaire du 4 février 2025.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2025-1412 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil :

**PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Président ou son représentant et listées.

*CERTIFIÉ CONFORME.*

**2025-1413 CHAMBRE D'AGRICULTURE – CONVENTION DE PARTENARIAT – AVENANT N° 1 –  
INSTRUCTION DROIT DES SOLS**

Le Conseil :

**DECIDE** d'accepter les nouveaux tarifs de la convention par avenant n° 1 pour l'année 2025, jusqu'au 31 décembre 2025.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat avec la chambre d'agriculture.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2025-1414 CALIGNY – BATIMENT ZM 118 – CESSION**

Le Conseil :

**DECIDE** la cession amiable du bâtiment cadastré ZM 118 dans les conditions décrites à Monsieur et Madame GARREAU Fabien et Nancy.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte notarié à intervenir en l'étude de Maîtres Géraldine LEPRINCE-DURAND / Thibaud HENNEGRAVE avec l'intervention éventuelle du notaire des acquéreurs.

**PRECISE** que les frais d'acte et de bornage sont à la charge de l'acquéreur.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2025-1415 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 3 – MODALITES DE MISE A DISPOSITION**

Le Conseil :

- DECIDE** des modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n° 3 du PLUI comme décrit.
- PRECISE** que le conseil communautaire aura à se prononcer sur le bilan de la mise à disposition et sur l'approbation du projet au regard des différents avis.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2025-1416 FLERS – ZI LA CROCHERE – CESSION DE PARCELLE CW 128 A MONSIEUR VERRIER**

Le Conseil :

- DECIDE** la cession amiable de la parcelle à Monsieur Verrier dans les conditions décrites ou à toute société s'y substituant.
- AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes en l'étude de Maîtres Géraldine LEPRINCE-DURAND / Thibaud HENNEGRAVE avec le concours du notaire de l'acquéreur.
- PRECISE** que les frais de bornage sont à la charge de Flers Agglo et les frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2025-1417 OBSERVATOIRE DU COMMERCE – CCI ON – RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT – AVENANT N° 2**

Le Conseil :

- APPROUVE** la convention pour une durée d'un an avec faculté 2 reconductions annuelles.
- AUTORISE** Monsieur le Président à retenir l'offre de base pour une somme de 6.100 € HT / an.
- INSCRIT** la somme de 6.100 € HT au Budget primitif 2025.
- AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2025-1418 CESSION DE MATERIEL INUTILISE – VENTE EN LIGNE D'UN MOBIL-HOME – CAMPING – DIRECTION PROMOTION, ANIMATION & SPORTS**

Le Conseil :

- APPROUVE** la réforme des biens listés.
- APPROUVE** la vente des biens référencés.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, dans l'éventualité d'une absence d'enchère valide, à relancer la vente avec une mise à prix inférieure de 30 % à la mise à prix initiale puis de 50 %.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer tous actes relatifs à cette affaire.
- DIT** que les biens seront sortis du patrimoine de Flers Agglo conformément aux dispositions budgétaires et comptables.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2025-1419 FLERS – ROUTE DE DOMFRONT – AUTORISATION DE REALISATION DE TRAVAUX SUR LE DOMAINE DEPARTEMENTAL – CONVENTION**

Le Conseil :

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2025-1420 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE FLERS AGGLO – DEMANDE DE CLASSEMENT**

Le Conseil :

**VALIDE** la démarche de demande de classement auprès de la DRAC Normandie.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2025-1421 PRINTEMPS DE LA CHANSON À FLERS ET LA FERTE MACE – ÉDITION 2025**

Le Conseil :

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention présentée.

**PROCEDE** à l'inscription de la subvention correspondante au budget prévisionnel 2025 et à son versement.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2025-1422 SAISON CULTURELLE DE FLERS AGGLO A LA FERTE MACE – PUBLIC SCOLAIRE – COMMUNE DE BRIOUZE – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE – AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Conseil :

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de partenariat exposé.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2025-1423 ASSOCIATION ADMR – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT – ACHAT D'UN REFRIGERATEUR – ANNEE 2025**

Le Conseil :

**ARRETE** la subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 91,70 euros à l'association ADMR.

**INSCRIT** le montant de la subvention exceptionnelle d'investissement par décision odificative.

**PROCEDE** au versement de la subvention d'investissement après réception de la facture acquittée par l'association.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2025-1424 REPRESENTATIONS PERMANENTES – PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE MAINE – DESIGNATIONS**

Le Conseil :

**ELIT** les représentants de Flers Agglo au Parc Naturel Régional Normandie Maine.

Sont élus par 67 voix pour sur 67 suffrages exprimés :

Titulaire	Suppléant
Annette HAMMELIN	Daniel BIGEON

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2025-1425 BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT – TRAVAUX ET PRESTATIONS – TARIFS 2025 – MODIFICATIF**

Le Conseil :

**MODIFIE** les tarifs des prestations spécifiques d'assainissement, applicables pour l'année 2025, conformément au tableau.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2025-1426 RENOUELEMENT URBAIN - PROGRAMME DE CONTRUCTIONS – FLERS – RUE DES DOUETS - MISE A DISPOSITION PREALABLE DES TERRAINS ET RETROCESSION ULTERIEURE – SIGNATURE**

Le Conseil :

**PREND ACTE** que les parcelles seront mises à disposition d'Orne Habitat le temps que les cessions foncières soient effectives. Les conditions de cession seront définies lors d'un conseil ultérieur en fonction du projet qui sera retenu.

*CERTIFIÉ CONFORME.*

**2025-1427 ACTIONS D'AUTOFINANCEMENT – TARIFS**

Le Conseil :

**ADOPTE** les tarifs proposés.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

Le Conseil :

**APPROUVE** le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2025 :6.311.399 €.

**FIXE** les taux cible 2025 de la TEOM à :

- ✓ **8,84** % pour la zone 1
- ✓ **12,45** % pour la zone 2
- ✓ **14,80** % pour la zone 3
- ✓ **15,96** % pour la zone 4
- ✓ **12,30** % pour la zone 5

**FIXE** les taux définitifs de TEOM 2025 comme suit :

Zones	Communes	Taux votés 2025
Zone 1	Flers	8,84%
Zone 2	Saint-Georges des Groseillers	12,45%
	La Lande	12,45%
	La Selle	12,45%
	Messei	12,45%
	Athis de l'Orne	12,45%
	Saint Pierre du Regard	12,45%
	Briouze	12,45%
Zone 3	Aubusson	14,80%
	La Bazoque	14,80%
	Caligny	14,80%
	Cerisy-Belle-Étoile	14,80%
	La Chapelle-Biche	14,80%
	Landigou	14,80%
	Landisacq	14,80%
	Montilly-sur-Noireau	14,80%
	Saint-Paul	14,80%
	Athis-Val de Rouvre (hors commune déléguée Athis de l'Orne)	14,80%
	Berjou	14,80%
	Cahan	14,80%
	Durcet	14,80%
	La Lande st Simeon	14,80%
	Ménil Hubert	14,80%
	St Honorine la Chardonne	14,80%
	St Philbert sur Orne	14,80%
	Ste Opportune	14,80%
	Le Grai	14,80%
	Ménil de Briouze	14,80%
Pointel	14,80%	
Lonlay le Tesson	14,80%	
Les Monts d'Andaine	14,80%	
Zone 4	Banvou	15,96%
	Bellou-en-Houlme	15,96%
	La Chapelle-au-Moine	15,96%
	Le Châtellier	15,96%
	La Coulonche	15,96%
	Dompierre	15,96%
	Échalou	15,96%
	La Ferrière-aux-Étangs	15,96%
	Saint-André-de-Messei	15,96%
	Saint-Clair-de-Halouze	15,96%
Saires-la-Verrerie	15,96%	
Zone 5	La Ferté Macé	12,30%
	Antoigny	12,30%

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, 3 ABSTENTIONS : celles de Michel LEROYER, Sylvie ERRARD et Guy MIDY.

**2025-1429 CREANCES ETEINTES ET ADMISSIONS EN NON VALEUR – BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil :

**DECIDE** d'admettre en créances éteintes les titres de recettes selon les états transmis par le Trésorier dont le montant global est précédemment indiqué.

**DIT** que les crédits seront prévus au BP 2025.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2025-1430 PERSONNELS – EMPLOIS PERMANENTS – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION 2025-03**

Le Conseil :

**MODIFIE** le tableau des effectifs dans les conditions exposées.

**PREND** l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants.

**PREVOIT** que dans le respect des règles de droit en la matière, et en cas d'échec au recrutement d'un fonctionnaire, les postes permanents peuvent être occupés par des contractuels dans les mêmes conditions d'emplois et de niveau de rémunération que fixées à la création du poste, sauf délibération particulière.

**PRECISE** qu'il y aura à se prononcer sur les suppressions de postes qui constituent une opération d'ordre, dans le cadre d'une délibération annuelle prise après avis du Comité Social Territorial.

**PREVOIT** une actualisation des conventions de mutualisation dans les sens des dispositions décrites.

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes administratifs et les conventions nécessaires à la mise en œuvre des présentes.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2025-1431 PERSONNELS – EMPLOIS NON PERMANENTS – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION 2025-04**

Le Conseil :

**MODIFIE** le tableau des effectifs des emplois non permanents dans les conditions exposées, à effet au 1<sup>er</sup> avril 2025, pour une durée et des conditions telles que prévues par les textes.

**PREND** l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants, en recettes et dépenses.

**PRECISE** que les intéressé(e)s relèveront du régime applicable aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans les limites légales et réglementaires ; y compris pour les conventions ou demandes de subventions à établir pour, le cas échéant, le financement des postes.

**PRECISE** que, le cas échéant, ces propositions emporteront actualisation des conventions de mutualisation en cours selon des modalités à définir entre les collectivités concernées dans le cadre du schéma de mutualisation.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2025-1432 DISPOSITIF TREMPLIN VERS L'EMPLOI – ACTUALISATION 2025-01**

Le Conseil :

- MODIFIE** le tableau des accueils des apprentissages dans les dispositions exposées au 1<sup>er</sup> avril 2025.
- CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, de mobiliser les divers partenaires institutionnels concernés par ce dispositif afin de rechercher des candidats.
- NOTE** que la présente délibération est présentée concomitamment devant les deux assemblées délibérantes de la Ville et de l'Agglo, en raison de la mutualisation forte des services et du dispositif commun du tremplin vers l'emploi.
- AUTORISE** le cas échéant, Monsieur le Président, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes conventions ou tous les documents requis pour la mise en œuvre ce programme.
- SOLLICITE** la participation des instances et organismes susceptibles d'appuyer financièrement la collectivité dans la mise en œuvre de ce programme.
- PREND** l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants, en recettes et dépenses.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2025-1433 PERSONNELS – PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE – CONVENTIONNEMENT AVEC LE GROUPEMENT D'ENTRAIDE DES TERRITORIAUX – SUBVENTION 2025**

Le Conseil :

- ATTRIBUE** au Groupement d'Entraide des Territoriaux une subvention d'un montant **de 83.142 euros** au titre de l'exercice en cours.
- PREVOIT** les crédits correspondants.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2025-1434 DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT – MODIFICATION**

Le Conseil :

- CONFERE** à Monsieur le Président délégation pour procéder à la conclusion d'avenants aux marchés publics et accords-cadres passés selon une procédure formalisée dès lors que ceux-ci n'ont pas d'incidences financières ;
- PRECISE** que les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation seront prises en cas d'empêchement du Président, par le Vice-Président concerné.
- DIT** que les autres délégations du conseil communautaire au Président restent inchangées.
- ACTUALISE** le tableau recensant les délégations du conseil communautaire au Président.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2025-1435 SAINT PIERRE DU REGARD – AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA MAIRIE – FONDS DE CONCOURS DE FLERS AGGLO**

Le Conseil :

- ACCORDE** à la commune de Saint Pierre du Regard un fonds de concours de 20 % avec un plafond de **104.000 € H.T.** et autoriser Monsieur le Président à signer la convention pour le versement de la participation.
- PRECISE** que ce fonds de concours sera versé sur présentation par la commune de Saint Pierre du Regard du bilan définitif de l'opération.
- PRECISE** que les crédits sont prévus au BP 2025.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2025-1436 LA SELLE LA FORGE – ENTREE DE VILLE – PROJET D'AMENAGEMENT**

Le Conseil :

- APPROUVE** le projet d'aménagement (PRO).
- APPROUVE** le montant estimatif des travaux.
- AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs au projet.
- DECIDE** de confier la maîtrise d'ouvrage du projet à un mandataire.
- AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce mandat.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2025-1437 PARTENARIAT ENTRE FLERS AGGLO ET L'ENTREPRISE LEDOUX-NA – EXPERIMENTATION ET DEVELOPPEMENT DE TECHNIQUES INNOVANTES EN CONSTRUCTION PAILLE**

Le Conseil :

- APPROUVE** le partenariat entre Flers Agglo et Ledoux-NA pour l'expérimentation et le développement de techniques innovantes en construction paille.
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette prestation.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*